

PARCOURS VAE

Un accompagnement individuel, étape par étape

Votre accompagnement : 30 h au total

18 h d'entretiens individuels

12 h de travail asynchrone

Entretiens individuels : 2 h (faisabilité) + 12 h (rédaction) + 4 h (oral).

Travail asynchrone d'amélioration : votre AAP relit vos productions et vous adresse des retours écrits pour les améliorer.

L'entretien conseil initial et l'entretien post-jury sont proposés **en complément** de ces 30 heures.

Pour qui ?

Conditions d'accès chez GP Formations : être majeur(e) et justifier d'une expérience (salariée, non salariée ou bénévole) en rapport direct avec la certification visée.

La loi n'impose plus de durée minimale d'expérience : le certificateur apprécie ce rapport lors de la recevabilité.

Certifications visées : diplômes, titres professionnels et certificats de qualification inscrits au RNCP, en validation totale ou partielle.

Tarifs de l'accompagnement (30 h)

1 998 € TTC pour une certification de niveau 3 à 5 (CAP à Bac +2)

2 498 € TTC pour une certification de niveau 6 à 8

Le tarif inclut l'étape de faisabilité. Le premier entretien conseil est gratuit.

Les frais de certification facturés par le certificateur s'ajoutent au tarif de l'accompagnement ; leur montant varie selon la certification et figure sur le devis.

Financements possibles : CPF, employeur (OPCO), Région ou AGEFIPH selon critères, autofinancement avec échéancier sans frais. Contactez-nous pour un devis.

Modalités : accompagnement individuel à distance (entretiens en visioconférence, ressources et retours écrits sur la plateforme ELEA By GP Formations). Une séance en présentiel est possible ponctuellement, sous conditions.

Délai d'accès : réponse sous 48 h, puis démarrage dans les semaines 0 à 2. Contrat conclu à distance par un particulier : délai de rétractation de 14 jours (article 19 des CGV).

1

Premier contact

🕒 Réponse sous 48 h, puis semaines 0 à 2

- **1 entretien conseil** gratuit et sans engagement
- **1 présentation individuelle** du dispositif VAE
- Validation de votre parcours sur la plateforme France VAE
- **Signature du devis d'accompagnement**, avant le dépôt du dossier de faisabilité

2

Faisabilité de votre projet

🕒 Semaines 2 à 4

- **1 entretien individuel (2 h)** pour analyser le référentiel de la certification et concevoir le dossier de faisabilité
- Objectif : repérer vos points forts et vos points de vigilance au regard du référentiel
- Dépôt du dossier de faisabilité via la plateforme France VAE, qui le transmet au certificateur
- **Diplômes de l'Éducation nationale (dont BTS)** : la recevabilité est instruite par le DAVA de votre académie

3

Décision de recevabilité

🕒 Délai fixé par le certificateur

- Le certificateur examine le dossier et rend son avis. Votre AAP vous accompagne pour la suite.



Recevabilité totale

Le parcours continue.



Recevabilité partielle

Le parcours continue avec un **parcours formatif complémentaire** proposé par votre AAP.



Non recevable

On analyse l'avis ensemble et on choisit la suite : compléments, nouvelle demande ou réorientation.

4

Rédaction de votre dossier

🕒 Environ 3 à 6 mois

Entretiens individuels planifiés sur 12 h, répartis à titre indicatif :

2 h

Rédiger votre historique professionnel

3 h

Décrire vos activités professionnelles

7 h

Rapprocher vos expériences du référentiel

- **Entre les séances, travail asynchrone d'amélioration** : relectures et retours écrits de votre AAP
- Repère : une séance toutes les 2 à 3 semaines

5

Dépôt du dossier de validation

🕒 Avant la date limite du jury

- Relecture finale de votre dossier et retours écrits de votre AAP (travail asynchrone)
- Dépôt auprès du certificateur pour la prochaine session de jury

6

Préparation de l'oral

🕒 4 à 6 semaines avant le jury

- **Entretiens individuels (4 h)** pour vous préparer à vous présenter et à répondre aux questions du jury, selon les modalités de l'épreuve

7

Jury, résultat et suite

🕒 Selon le calendrier du certificateur

- **Entretien de validation** devant le jury
- **Entretien post-jury** avec votre AAP pour faire le point et envisager la suite, quel que soit le résultat



Validation totale



Validation partielle

Les blocs de compétences obtenus restent acquis.



Pas de validation

Suivi et évaluation de votre accompagnement

- Une feuille d'émargement est signée à chaque entretien individuel.
- Votre AAP suit l'avancement de votre dossier à l'aide d'une grille de progression et de retours écrits.
- La validation de vos acquis relève exclusivement du jury du certificateur.
- En fin d'accompagnement, un questionnaire de satisfaction vous est adressé.

Accessibilité

Personnes en situation de handicap : contactez notre référente handicap, Mme Guylaine PERA. Un aménagement de l'accompagnement peut être envisagé selon vos besoins.

Nous contacter

07.67.20.59.70
contact.gpformations@gmail.com
gp-formations.com
ou via la plateforme France VAE

Durées et délais indicatifs. Ils varient selon le certificateur et votre rythme. L'avis de recevabilité et la décision de validation reviennent au certificateur et à son jury.

Repère national : environ 11 mois en moyenne pour un parcours VAE (données France VAE, juillet 2025).

